



Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Etant donné que les finances sont stables, malgré la pression financière cantonale, et les charges diverses en augmentation, la Municipalité vous propose de reconduire pour l'année 2019 le taux appliqué en 2018, soit Frs. 0.81.

La réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) vaudoise a en effet été plébiscitée par plus de 87% des votants en 2016. Pour les années suivantes, il faudra s'attendre à une augmentation du taux d'imposition d'environ 4 points.

En ce qui concerne les autres taux appliqués pour les impôts fonciers, sur les chiens et les droits de mutation, le statu quo est également proposé.

En conclusion, en se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*
- *Vu le préavis de la Municipalité N° 2/2017*
- *Entendu le rapport de la commission de gestion et des finances*

Décide

- D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté.

Accepté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Le Syndic

La secrétaire

Michel Dubois

Christine Noverraz

Accepté par le Conseil Général dans sa séance du 20 juin 2018

La Présidente

La secrétaire

Martine Richard

Barbara Liardet